EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS SELON L'OPTION MGEN CHOISIE

	DEPENSE	SECURITÉ SOCIALE BR = Base Remboursement Sécurité Sociale			REMBOURSEMENT complémentaire MGEN		
					Socle	Option A	Option B
		BR	Taux	Montant remboursé	Jusqu'à 100-150 % de la BR	Jusqu'à 175 % de la BR	Jusqu'à 200 % de la BR
Généraliste secteur 1	30 €	30 €	70 %	21 €	9 €	9 €	9 €
Cardiologue secteur 2 OPTAM (dépassement honoraires)	80 €	52,50 €	70 %	36,75 €	42 €	43,25 €	43,25 €

L'OPTAM (Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée) est un dispositif volontaire pour les médecins de secteur 2 visant à limiter les dépassements d'honoraires.

Détail du calcul pour la consultation du généraliste à 30 €

part de la Sécurité Sociale 30 x 70% = 21 €

+ part de la Mutuelle quelle que soit l'option choisie:

la Mutuelle rembourse 100 % soit 30-21 = 9 €

* * *

Détail du calcul pour la consultation du cardiologue à 80 €

part de la Sécurité Sociale 52,50 x 70% = 36,75 €

+ part de la Mutuelle selon option choisie :

socle : la Mutuelle peut compléter jusqu'à 52,50 x 150 %= 78,75 €
la Mutuelle rembourse 78,75 – 36,75 = 42 €
reste à charge : 80 € – 36,75 – 42 = 1,25 €

option A: la Mutuelle peut compléter jusqu'à 52,50 x 175 %= 91,87 €
mais elle ne remboursera que 43,25 € pour ne pas dépasser la somme réellement payée de 80€
reste à charge : 80 € – 36,75 – 43,25 = 0 €

option B: la Mutuelle peut compléter jusqu'à 52,50 x 200 %= 105 €
mais elle ne remboursera que 43,25 € pour ne pas dépasser la somme réellement payée de 80€
reste à charge : 80 € – 36 ,75 – 43,25 = 0 €

Remarques :

- dans le cas du généraliste les options A et B n'apportent rien de plus que le socle
- dans le cas du cardiologue l'option B n'apporte rien de plus que l'option A
  mais peut devenir intéressante en cas de dépassement d'honoraires plus importante ...

- pour chaque consultation une participation forfaitaire de 2 € sera prélevée,
  Elle a été créée en 2005 pour responsabiliser les patients et limiter la surconsommation médicale
  Elle est plafonnée à 8 € par jour et 50 € par an.

Simulations réalisées par Pierre-Louis DELÈS

cliquer ici pour revenir au sommaire